

## Appel à manifestation d'intérêts pour la constitution d'un comité de dialogue « Biotechnologies, environnement et santé »

Depuis le 1er janvier 2022, suite à la dissolution du Haut conseil des biotechnologies, l'Anses assure de **nouvelles missions** dans le domaine de l'évaluation des organismes et produits issus de l'utilisation des biotechnologies. Elle évalue désormais les risques pour l'environnement et la santé publique en rapport avec des demandes d'autorisation pour des usages en milieu ouvert (dissémination volontaire), et peut conduire des expertises scientifiques spécifiques concernant les biotechnologies, notamment des analyses socio-économiques.

Pour assurer le dialogue avec les parties prenantes autour des travaux scientifiques qu'elle conduit, **l'Agence a décidé de mettre en place d'ici la fin du premier semestre 2022 un comité de dialogue « Biotechnologies, environnement et santé » sur le même modèle que ses autres instances de dialogue** (radiofréquences, nanomatériaux, produits phytopharmaceutiques).

La vocation de ce dispositif participatif est de devenir un lieu d'échanges, de partage d'information et de discussion sur les modalités et le contenu de la production scientifique de l'Anses dans le domaine des biotechnologies, en lien avec les thématiques sanitaires et environnementales.

Il n'aura pas pour rôle de traiter des questions relatives aux implications sociétales et éthiques des biotechnologies. Conformément à l'ordonnance publiée le 14 octobre 2021, la réflexion sociétale et le débat public sont en effet portés par le Conseil économique social et environnemental (CESE) et les questions éthiques relèvent du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE).

Le comité de dialogue « Biotechnologies, environnement et santé » a pour objectifs :

- **d'échanger et de débattre sur les travaux scientifiques produits ou à encourager ;**
- **de questionner leurs domaines de validité ou d'application ;**
- **de faire des propositions sur les orientations de recherche à conduire et/ou sur des expertises à mener ;**
- **d'améliorer la valorisation de ces travaux à des fins d'information.**

Il se réunira de 2 à 3 fois par an, selon les besoins exprimés par ses membres, l'actualité et les travaux de l'Agence.

Les parties prenantes le constituant seront ainsi associées à la réflexion en amont ou en aval des travaux scientifiques de l'Agence, et pourront exprimer la diversité de leurs points de vue, questionnements et attentes autour des travaux d'expertise - par exemple sur le cadrage des questions, les méthodologies employées, les sources et données mobilisées, le traitement des incertitudes et des lacunes de connaissances, modalités d'interprétation et domaines de validité des résultats, etc.

Elles ne seront pas impliquées dans la conduite des activités d'expertise, qui seront réalisées selon les normes en vigueur à l'Anses pour la mise en place et les modalités de fonctionnement des groupes de travail et des comités d'experts spécialisés. Ce comité ne produira pas de recommandations en son nom propre et n'a pas non plus vocation à rechercher le consensus entre ses membres.

**Le comité de dialogue « Biotechnologies, environnement et santé » sera composé d'une trentaine de membres, selon trois collèges :**

- Organisations professionnelles, médicales, agricoles, etc.
- Associations de patients, de protection de l'environnement, de défense des consommateurs, de santé environnementale, etc.
- Industriels et fédérations d'entreprises des domaines de la biopharmacie, de la thérapie génique, des semences, du commerce de détail, etc.

Lors de la sélection des membres, un équilibre sera recherché entre ces diverses composantes. Un représentant et un suppléant devront être nommés pour chacune des organisations membres. Les frais de déplacement des représentants associatifs basés en province peuvent être pris en charge.

Le comité sera présidé par M. Jacques Vernier<sup>1</sup> et sa coordination sera assurée par la Mission Sciences Sociales, Expertise et Société de l'Anses.

**Si votre organisation souhaite participer à l'instauration d'un dialogue constructif entre les diverses parties prenantes sur le sujet de l'évaluation scientifique des biotechnologies dans les domaines de compétence de l'Anses, et qu'elle fait partie d'une des catégories listées ci-dessus, nous vous invitons à manifester votre intérêt par courriel à [comitedialogueBIOTECHS@anses.fr](mailto:comitedialogueBIOTECHS@anses.fr) avant le 10 mai 2022.**

Vous voudrez bien nous indiquer dans ce message quelle est l'implication de votre organisation dans le domaine des biotechnologies et en quoi les connaissances qu'elle produit peuvent contribuer à l'enrichissement des échanges. Vous pourrez annexer toute pièce ou document qui pourrait étayer votre candidature.

**La composition du comité de dialogue sera arrêtée après examen et sélection en interne des manifestations d'intérêt reçues** et pourra évoluer au fil du temps et en fonction des besoins.

---

<sup>1</sup> Polytechnicien et ingénieur général des mines, Jacques Vernier est actuellement président du [Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques](#) (CSPRT) et de la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) en matière de déchet.